

3 juillet 2001

01.136

Interpellation du groupe socialiste

Fermeture du centre de tri de La Poste, à Neuchâtel

Par l'intermédiaire des médias, le parti socialiste a pris connaissance de la décision de La Poste de fermer le centre de tri de Neuchâtel. Il constate qu'une fois de plus, des emplois sont perdus dans le canton et que les collaborateurs auxquels La Poste propose un emploi dans un autre centre de tri se verront contraints à abandonner leur emploi, en raison des déplacements ingérables (du fait des horaires de travail notamment) entre leur lieu de domicile et leur lieu de travail. De fait, il paraît évident qu'une bonne partie des transferts d'emplois sont des licenciements déguisés.

A l'évidence, cette mesure – qui, au surplus, ne permettrait de dégager que des économies insignifiantes – aura des conséquences néfastes pour les familles touchées ainsi que pour la politique économique du canton.

1. Le Conseil d'Etat a-t-il été informé préalablement par La Poste de son intention de fermer le centre de tri de Neuchâtel? Si oui, quelles mesures a-t-il proposées en faveur du personnel licencié et/ou déplacé? Le Conseil d'Etat est-il en mesure de nous indiquer combien de postes seraient supprimés et combien de collaborateurs seraient amenés à changer de lieu de travail?
2. Si le Conseil d'Etat n'a pas été informé de ce projet par La Poste, entend-il manifester sa désapprobation relativement au manque de collaboration et à la constante incapacité de La Poste à établir un dialogue avec les collectivités publiques touchées par ses mesures de réorganisation? Le Conseil d'Etat entend-il prendre des mesures pour demander une négociation sur cette question?
3. Le Conseil d'Etat a-t-il veillé à la mise en place d'un plan social pour les collaborateurs licenciés? Quelles mesures de réinsertion ont été proposées relativement aux postes de travail supprimés? Le Conseil d'Etat entend-il exiger des mesures sérieuses et durables en faveur du personnel touché?
4. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de demander à La Poste de revenir sur sa décision, à défaut d'exiger un moratoire au moins jusqu'à ce que les détails du projet REMA, soit la prochaine restructuration des centres de tri – agendée pour l'été 2002 – soient connus?

Signataires: P. de Pury, M. Debély, C. Borel, C. Mermet, M.-C. Jeanprêtre Pittet, M. Bise, A. Blaser, François Cuche, A. Bovet, M. Guillaume-Gentil-Henry, M. Perroset, F. Perrin-Marti, J.-F. Badet, A. Laurent, A. Crameri, D. Schürch, C. Renevey, Pierrette. Erard, M. Juan, F. Jeanneret et O. Duvoisin.